

Communiqué : Escalade sur la zone des grottes de Choranche (Rochers de Presles)

Lors de la réunion, le 26 mai dernier, entre Laurent Garnier, gérant des grottes de Choranche, Victor Thomas, Président de VTNO, Lise Poyol, agent de développement ffme 38 et Claude Vigier, représentant le comité Isère de la FFME, une avancée importante concernant l'accès aux voies d'escalade a eu lieu.

Laurent Garnier a proposé de rouvrir l'escalade sur une partie des terrains appartenant à la société des grottes de Choranche.

Il s'agit de la zone des grandes voies « terrain d'aventure » située à gauche de l'entrée des grottes, allant de « Télébus » jusqu'à « bancs publics » ainsi que des voies courtes du "dégueuloir" (références topo guide « escalades à Presles » D.Duhaut). L'accès s'effectue par le chemin des grottes.

Cette zone est un secteur majeur de grandes voies sur les rochers de Presles.

Laurent Garnier autorise également les grimpeurs désireux d'aller parcourir une voie, à garer leur véhicule en tout début du parking privé des grottes, à la journée.

Nous remercions en tant que grimpeurs et responsables associatifs, Laurent Garnier et la société des grottes pour ce geste très positif.

Attention: Les secteurs "Balme étrange", "Pierrot Beach", les grandes voies TA du secteur « le fou qui repeint son plafond » ainsi que le secteur "Festival" au Charmeil restent encore interdits aux grimpeurs.

L'ensemble des acteurs concernés par l'escalade travaillent pour permettre une réouverture dans un proche avenir de l'escalade sur ces zones.

Nous comptons sur le bon comportement des grimpeurs pour éviter les nuisances qui discréditeraient l'escalade, par exemple squatter le parking avec les camping-cars.

Communiqué commun Laurent Garnier (société des grottes), Vtno, Ct 38 Ffme.